

PREX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,
JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 10 OCTOBRE 1846.

AFFAIRES DE GENÈVE.

Nous avons expliqué comment la députation de Genève à la diète avait gardé le protocole ouvert sur la proposition de Zurich demandant la dissolution de la ligue des sept cantons catholiques dont l'union extra-légale ne tend à rien moins qu'à briser le pacte fédéral. La question dut être portée au grand conseil du canton de Genève, qui avait à statuer, à adhérer à la proposition ou à la repousser. C'est ce dernier parti qu'il a pris dans la séance du samedi 3 octobre. Nous avons publié son résultat dans le Censeur du 7. L'effet qu'il a produit a été immense, et, malgré les efforts du Journal de Genève, dévoué au gouvernement, et qui essayait de donner le change sur la décision de cet arrêté, le peuple ne s'y est pas trompé; il a parfaitement jugé les tendances, le but, la portée de l'acte du grand conseil. Celui-ci avait agi d'une manière peu franche; il semblait dans ses considérations condamner la ligue, mais dans son article il fermait le protocole en n'adhérant pas à la demande de Zurich qui avait été votée en diète par dix états et dix-huit demi-états; il proposait une diète extraordinaire; en d'autres termes, il ajournait la solution de la question, et laissait aux cantons ligués le temps de poursuivre leur œuvre, qui est la ruine de la Suisse sous l'influence des jésuites.

Le danger était imminent, l'indépendance de la plus grande partie de la confédération helvétique était menacée, le peuple avait le comprit; une protestation contre l'arrêté du grand conseil fut rédigée le 4 et votée le 5 en assemblée populaire dans les termes suivants :

Acte de protestation contre l'arrêté du grand conseil de Genève du 5 octobre, concernant l'alliance séparatiste des sept cantons.

Par l'arrêté par lequel le grand conseil de Genève, après avoir reconnu l'alliance des sept cantons en réalité une flagrante violation du pacte fédéral, maintient néanmoins de fait cette alliance, en imposant comme condition nécessaire à son vote, pour la dissolution, des mesures impossibles à exécuter et qui peuvent être légalement refusées par les autres cantons; attendu que, par cette forme conditionnelle, le grand conseil de Genève a violé le pacte et introduit en Suisse le principe dangereux que les cantons ont le droit, suivant leurs caprices, de se séparer de la confédération et de la jeter ainsi dans l'anarchie;

Attendu que les rapports de Genève avec la confédération suisse seraient étrangement intervertis par la position contraire au pacte que prendrait le canton de Genève;

Considérant que, par l'article 1er de la constitution, il est dit que Genève, comme état souverain, forme l'un des cantons de la confédération suisse; attendu qu'en vertu de cet article, le pacte fédéral par lequel Genève est lié à la confédération a force constitutionnelle;

Attendu que l'article 123 de la constitution établit qu'aucun changement de constitution ne peut être fait sans deux débats à six mois ou un an de distance, et sans avoir été soumis à la sanction des citoyens du canton; attendu que ledit arrêté du 5 octobre fait prendre à Genève un rôle qui compromet son existence comme canton suisse, et viole ainsi le principe de la situation fédérale et constitutionnelle de Genève;

L'assemblée populaire, réunie le 5 octobre 1846, proteste contre le préarrêté, le déclare inconstitutionnel et, comme tel, nul et non avenu, attendu que la confédération ait prononcé sur sa valeur constitutionnelle. En conséquence, l'assemblée, pour assurer l'effet de sa protestation, a nommé une commission de vingt-cinq membres chargée de transmettre l'arrêté et à tous les cantons de la Suisse la présente protestation.

Il survenait un refus de quelques uns des membres de la commission chargée ci-dessus, ceux qui accepteraient pourraient toujours procéder au nom de la commission et s'adjointre d'autres collègues. Cette commission prendra le titre de commission constitutionnelle; elle

fera auprès du vorort et de chacun des cantons toutes les démarches nécessaires pour, en vertu de l'art 1er du pacte, par lequel les constitutions fédérales sont garanties par la confédération, faire respecter les droits du peuple de Genève par tous les moyens autorisés par le pacte.

La présente protestation a été votée en assemblée populaire, à Genève, le 5 octobre 1846.

Le 6 eut lieu une nouvelle assemblée; le peuple forma à Saint-Gervais des attroupements que le gouvernement essaya de dissiper par la force; alors le peuple courut aux armes, éleva des barricades; la lutte commença le lendemain et prit beaucoup de gravité; le grand conseil mitraillait Saint-Gervais avec dix pièces d'artillerie; le 8, l'intérieur de la ville s'insurgeait, le gouvernement offrait alors ridiculement une amnistie inutile; il était trop tard, quelques heures après il était forcé d'abdiquer, et un gouvernement provisoire était organisé. Nous passons sur les détails, et nous nous bornons à l'énonciation pure et simple des faits principaux.

Il est à désirer que cette révolution nouvelle qui vient d'ensanglanter Genève et dont nous ne pouvons compter encore toutes les victimes fasse comprendre la nécessité d'une modification dans la loi générale qui régit la Suisse, sinon les mêmes faits se reproduiraient inévitablement, sans avoir de grands résultats; ils seront des révolutions de personnes plutôt que de principes, et celles-là sont toujours à recommencer.

L'aristocratie genevoise est d'une témérité à toute épreuve, et en même temps d'une rare habileté; habituée à gouverner le pays, elle tient essentiellement au pouvoir et finit toujours par s'en emparer. Elle est riche, et par conséquent elle a du temps à donner aux affaires publiques; elle est désintéressée, c'est une justice qu'il faut lui rendre; elle occupe les emplois, ou sans rétribution, ou avec des appointements qui grèvent peu le trésor public; ce qu'elle veut surtout, c'est la direction du pays. Quand une révolution la renverse, elle ne part jamais tout entière, il reste toujours au gouvernement quelque'un de ses membres, et les mêmes familles ne tardent pas à revenir peu à peu, sans bruit; c'est une lutte sourde, qui n'a point de chants de victoire, point d'ovations, mais qui se continue perpétuellement. Bientôt maîtresse de toutes les parties importantes de l'administration, elle dirige les affaires à son gré, et ses tendances, tout-à-fait opposées au développement des idées démocratiques, ne tardent pas à favoriser la réaction qui veut enchaîner la liberté de la Suisse, qui veut surtout arrêter les progrès naturels de la démocratie. C'est, depuis 1830, la troisième fois qu'elle est renversée par les armes; jusqu'ici elle est toujours parvenue à ressaisir le pouvoir, bien que le triomphe du peuple ait toujours été marqué par des conquêtes libérales; c'est à faire cesser les causes de cet antagonisme que la démocratie victorieuse devra surtout s'attacher, en mettant des démocrates à la tête du gouvernement cantonal; sinon la même anomalie qui donne la direction d'un peuple républicain à l'aristocratie produira les mêmes collisions.

Il appartient donc au peuple de Genève de prendre des mesures qui mettent fin à des luttes dont les familles ont à pleurer les malheurs, compromettantes pour tous, et dont les suites ne sont pas facilement oubliées. Son gouvernement intérieur, il peut le fonder de manière à n'avoir plus à redouter cette action réactionnaire qui le force périodiquement à recourir aux armes; ce qui est moins facile, c'est d'obtenir dans

le pacte fédéral une modification en vertu de laquelle le pouvoir cantonal soit soumis aux volontés de la diète, exprimées par la majorité des états qui prendront part aux discussions, sans qu'il soit possible d'ajourner le vote en gardant le protocole ouvert sur les questions. C'est un changement profond que nous conseillons, nous le savons bien; mais c'est, à notre avis, l'unique moyen de donner à la Suisse l'unité qui lui manque, et qui peut seule garantir son indépendance. Genève n'a pas le droit d'imposer cette réforme; mais, en entrant dans cette voie, il rallierait autour de lui plusieurs cantons qui voient le danger de l'état actuel, et qui sont tout disposés à le changer afin d'assurer la tranquillité de la patrie et de mettre un terme aux guerres civiles qui la désolent si souvent.

AFFAIRES DE SUISSE.

Nous recevons la lettre suivante :

Saint-Genis (frontière), jeudi, deux heures après midi.

Les insurgés sont maîtres partout; le gouvernement s'est démis; le parti démocratique a complètement triomphé par lui-même sans le secours des autres cantons voisins.

Ce soir, à trois heures, il y aura une réunion populaire pour délibérer sur la formation du gouvernement provisoire.

Voici le parti auquel on s'arrêtera probablement : Le gouvernement provisoire sera organisé à la majorité des voix, les vaincus comme les vainqueurs devant participer au bénéfice de cette élection.

N'est ce pas digne que de faire participer ainsi à la victoire les frères que l'on a combattus ?

Le quartier Saint-Gervais a été mitraillé pendant trois heures; il n'a perdu que trois hommes et huit blessés environ. Le gouvernement a eu cent blessés et à peu près vingt morts. Les troupes embrigadées sont renvoyées; tous les postes sont occupés par les citoyens qui sont maîtres de la ville. Le calme le plus parfait règne au milieu des vainqueurs. Il n'en eût pas été ainsi si le gouvernement l'eût emporté.

La circulation n'est pas encore rétablie à l'intérieur et à l'extérieur. Tous les ponts ont été brûlés et barricadés.

Nous recevons de Genève une autre longue lettre dont nous extrayons les passages les plus importants que nous allons résumer :

Après le vote de samedi, deux réunions de libéraux eurent lieu dimanche pour convoquer l'assemblée populaire. Lundi, à une heure, cette assemblée eut lieu place du Temple à Saint-Gervais; il pleuvait par torrents. On voulut entrer dans l'église, le conseil d'état en avait fait enlever les clefs; on crocheta les serrures. Bientôt 3 à 4,000 personnes y furent réunies; une protestation fut votée, une commission nommée.

Mardi matin, on apprit que plusieurs des personnes nommées dans cette commission n'acceptaient pas le mandat, bien qu'elles voulassent seconder le mouvement individuellement. Les affaires allaient mal; le peuple s'assembla de nouveau; le conseil d'état déclara ces assemblées illégales, déclara des mandats d'arrêt contre les membres de la commission. A cette nouvelle, on se porte en hâte à l'assemblée, un orateur propose de prendre les armes; une demi-heure après, les barricades s'élevaient à Saint-Gervais. A ce moment la commission n'hésite plus, elle se constitue, établit à la caserne de Chantepoulet son centre d'opérations, et nomme M. Bordier chef militaire.

Depuis samedi le conseil avait à l'Hôtel-de-Ville des hommes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 OCTOBRE.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON.

Par M. Monfalcon.

COMPTE-RENDU DE LA 1<sup>re</sup> LIVRAISON.

Qu'avec crainte que nous entreprenons la critique d'un ouvrage important que l'histoire d'une grande ville qui a vu successivement braver devant elle l'antiquité tout entière et le moyen-âge. Aussi, en publiant l'histoire de Lyon, nous savons tout le fardeau que nous nous imposons; d'un autre côté, nous croyons qu'on ne doit pas laisser sans silence un travail de ce genre, et que la presse lyonnaise doit occuper des publications historiques qui concernent la ville de Lyon.

Il est arrivé à un littérateur lyonnais au sujet de la critique de cet ouvrage devrait nous engager à nous taire; mais nous ne regardons pas son travail comme une critique sérieuse, comme une critique dans la méditation du livre, et, de plus, nous sommes encouragés par la connaissance que nous avons qu'une critique même médiocre est aux lecteurs, et plus souvent encore profitable à l'auteur. Nous ne craignons pas de nous adresser à un grand plaisir tout ce qui sera bon, mais nous émettrons librement nos opinions toutes les fois qu'un sujet sera traité au point de vue qui ne sera pas le nôtre. Si nous nous trompons, et si nous sommes tout disposés à la modifier, lorsqu'on nous aura démontré que nous avons mal jugé.

La critique d'un grand ouvrage ne s'occupe pas à épiloguer les mots, les phrases, les tournures de style; elle a des vues plus larges. Nous avons remarqué dans ces petites incorrections dans le premier chapitre de l'histoire de Lyon, nous les indiquons ici, c'est pour qu'elles disparaissent dans la prochaine édition. Ainsi, nous n'aimons pas les locutions suivantes, page 10 : « être autre chose que commerçante »; p. 2, l. 10 : « les militaires »; p. 3, l. 10 : « une vie accidentée. » Nous trouvons aussi dans cette phrase trop hyperbolique pour l'histoire, p. 3 : « Plus que la peste a failli lui enlever jusqu'au dernier de ses habitants. » Nous ne sommes pas disposés à Lyon à enlever un nombre assez considérable de personnes pour en parler ainsi.

que l'auteur l'a écrite avec un sentiment d'amour propre. Les notes et les renvois au bas des pages sont beaucoup trop multipliés. Que l'auteur se souvienne que pour l'ordinaire le lecteur ne les lit pas; ce n'est pas cependant que nous voulions les bannir tout-à-fait d'un livre. L'habile historien sait fonder dans son propre travail tous les passages des livres qui le concernent; il est très sobre de notes explicatives et prodigue d'indications de sources.

Nous trouvons sur le Rhône et la Saône trois grandes pages de notes, pages 7, 8 et 9, presque toutes inutiles. L'auteur aurait beaucoup mieux fait, plutôt que de compiler tout ce que les écrivains anciens ont dit de ces cours d'eau, de rechercher leur étymologie.

Ainsi, la Saône, que les Romains appelaient Arar, avait son nom celtique du temps des Gaulois; elle se nommait Sogh-an (eau lente), comme le Rhône s'appelait Rhod-an (eau rapide). Les Romains ont appelé le Rhône Rhodanus et la Saône Arar; mais après que l'empire de ces maîtres du monde eut tombé, le mot Sogh-an reparut; on l'a changé au moyen-âge en celui de Sogonia ou Sangonia, d'où Saône par corruption.

Un dernier conseil à l'auteur de l'histoire de Lyon au sujet de toutes ces notes. Toutes les fois qu'un fait digne d'être cité est contesté par des écrivains dignes de foi, ou se trouve répété avec des versions contradictoires, c'est à celui qui arrive après à examiner la valeur de ces opinions différentes. Il faut qu'il remonte aux sources et emploie toute sa sagacité pour découvrir la vérité. Quand ce travail est fait, qu'il nous donne hardiment son opinion. Tandis que si nous avons le courage de lire toutes les notes explicatives, nous resterons dans le doute, et notre presse aime mieux le travail tout fait. C'est pour n'avoir pas ainsi travaillé que les historiens de Lyon sont arrivés à se copier tous les uns les autres dans les passages obscurs et qui avaient le plus d'intérêt à être éclaircis.

Tout le premier chapitre de l'histoire de Lyon est consacré à la description topographique du Lyonnais. L'auteur a semé son récit d'un grand nombre de détails historiques heureusement placés, parce qu'ils intéressent toute la population pour laquelle cette histoire a été écrite. Le sol, le climat, les productions du pays, les fleuves et la géologie du Lyonnais y trouvent leur place tour à tour. Seulement, nous ne sommes pas persuadés qu'à une époque fort reculée les éléphants erraient en troupes sur les bords du Rhône (page 16). Les bouleversements du globe occasionnés par le déluge ou de grands cataclysmes auraient bien pu transporter dans nos climats les fossiles et les débris de ces animaux. Cependant nous n'osons contredire le fait; il est admis par plusieurs savants.

Nous critiquerons encore dans ce premier chapitre, tout en rendant justice à l'agrément du style, la longue et brillante description des campagnes qui avoisinent Lyon. C'est l'œuvre d'un poète beaucoup plus que celle d'un historien (pages 21, 22 et 23).

Le second chapitre est consacré à l'histoire des mœurs et des usages des Gaulois en général, ce qui probablement s'applique aussi à ceux qui habitaient le sol où fut Lyon. Nous y lisons avec plaisir une foule de détails pleins d'intérêt. On reconnaît l'écrivain qui n'a pas craint de remuer les vieux auteurs pour y puiser la science qu'il distribue à ses lecteurs. Aussi ce travail a-t-il une supériorité incontestable sur tout ce que les autres historiens de Lyon ont écrit. Nous trouvons avec peine qu'un chapitre aussi intéressant se trouve coupé en deux. De la page 27 à la page 52, tout se lie, s'enchaîne; mais, à la page 53, nous quittons l'histoire des mœurs pour entrer dans une discussion fort oiseuse sur le passage d'Annibal, sur la fondation de Marseille, sur César, les Eduens, et sur Momorus, etc., puis après nous retrouvons la suite des mœurs des Gaulois. Il faut qu'un auteur qui s'occupe à faire une description la fasse complète et entière, et ne revienne plus sur ce qu'il a dit; autrement l'obscurité survient avec le manque d'ordre.

Nous blâmons dans ce chapitre comme dans le premier les notes trop longues et trop nombreuses. L'étude de ces notes est le devoir de l'historien, mais non du lecteur. Il y en a beaucoup d'inutiles, entre autres celle qui a rapport aux Séguisins (pages 54, 55 et 56). Tout le monde connaît la position des Séguisins sur la carte, elle n'est pas contestée. Je dirai la même chose pour le passage d'Annibal.

M. Monfalcon devait donner simplement son opinion, qui est la vraie, et ne pas perdre son temps à prouver la bécue des historiens qui ont voulu qu'Annibal passât le Rhône au confluent de la Saône. On sait bien, dans le monde instruit, que le passage eut lieu au confluent de la Durance et du Rhône. Il suffisait, pour couper court, de renvoyer le lecteur à la géographie de Walckenaër, que M. Monfalcon aurait dû citer ici comme autorité importante à l'appui de son opinion.

Le style de la phrase (page 27) ferait croire que le territoire lyonnais était compris dans la Séquanie, tandis qu'il faisait partie des terres des Eduens (page 51). « La Gaule n'a pas de mythologie qui lui soit propre, dit M. Monfalcon. » Nous croyons cette proposition erronée. La religion dont les druides étaient les prêtres est bien véritablement la religion des Gaulois, religion sans aucun mélange avec les autres, n'ayant que des rapports éloignés avec la Germanie. Teutatès, Hésus, les sacrifices humains sur les dolmens, le collège des druides, celui des prêtresses, les bardes et tant d'autres institutions exclusivement gauloises viennent à l'appui de notre opinion. La religion gauloise fut modifiée dès qu'il y eut des rapports établis avec Marseille et Rome; mais les druides ne changèrent pas pour cela leur religion, ils admirèrent les divinités étrangères à partager les hommages des Gaulois. Ainsi, un même autel représentait les statues de Jupiter et de Teutatès, de Mars et d'Hésus, dieux de la guerre. M. Monfalcon donne, à notre avis, des armes contre lui, ou il n'a

embrigadés. La nuit se passa en pourparlers, en préparatifs. Le conseil administratif de la ville s'était interposé. Saint-Gervais demandait des garanties, une proclamation du conseil d'état; il la fit, et la voici en deux mots: « Fiez-vous au conseil d'état. » Elle excita la risée.

Le conseil appela le bataillon de la campagne, Saint-Gervais appela celui du contingent. Les barricades se continuaient sous la direction d'un officier du génie, membre de la commission; l'une d'elles fut établie sur le pont des Bergues, de manière à conserver l'île Rousseau à Saint-Gervais, une autre sur le petit pont de la Machine, une autre à la tête de ce pont, deux aux ponts de l'île, aux ponts de Belair. Les ponts des Terreaux, du Temple et de Chante-poulet furent coupés; on leva et barricada le pont-levis de Cornavin. Un armistice avait été conclu le matin, il expirait à deux heures.

Saint-Gervais proposa de poser les armes des deux côtés; on lui répondit en faisant marcher la milice à deux heures précises, avec deux pièces de canon. Quelques miliciens levèrent la croix en l'air et passèrent du côté de Saint-Gervais; c'était des braves, des exclamations qui remuent le cœur; les schakos étaient au bout des baïonnettes. C'était fort beau; il fallait songer à l'utile. Le feu commençait, le bataillon de Meirin (campagne) accourait; il fut contenu.

Dans la ville, les libéraux se levèrent et firent une barricade; à trois heures la mitraille commença à Belair sur la barricade de l'île; le feu fut meurtrier. L'attaque commença aussi au pont des Bergues; mitraille et boulets ne discontinuaient pas. Il faisait une pluie battante; cependant la fusillade était vive partout.

A Cornavin, le bataillon de Meirin commença l'attaque au premier coup de canon, les carabiniers de Saint-Gervais ripostèrent et couchèrent par terre presque tous ses officiers; le feu continua jusqu'à la nuit.

Les combattants étaient trempés, ils avaient faim, la nuit était noire, pas un bec de gaz n'était allumé; le feu mis à des diligences qui composaient une barricade éclairait seul cette triste scène. Une barricade avait été emportée par la milice, elle fut reprise le soir; des deux côtés on se retira, laissant seulement des postes; on craignait une attaque de nuit, les insurgés mirent le feu au pont de Belair et à celui de la Machine.

La nuit se passa encore en négociations. Jeudi matin le conseil était plus accommodant; il fit des propositions. Les insurgés s'assemblèrent au Temple. James Fazy monta à la tribune et soumit les propositions qui viennent de lui être envoyées.

Elles se composaient seulement de trois articles: 1° pose des armes des deux côtés; 2° amnistie; 3° éloignement de James Fazy pendant un an. M. Fazy ne fit pas mention de ce dernier; c'était l'exil, mais il ne voulait pas qu'une question personnelle se mêlât à la question générale. Cependant les libéraux de la ville s'étaient assemblés et demandaient la déchéance du conseil; il était vaincu, il se retira. Un commissaire, ceint de son écharpe, arriva à l'église de Saint-Gervais et lut la démission; elle fut publiée dans tout Saint-Gervais, au milieu de la joie générale.

A dix heures, une assemblée populaire eut lieu au Molard et nomma un gouvernement provisoire que le peuple tout entier accompagna et installa à l'Hôtel-de-Ville; les membres qui le composent sont MM. James Fazy, Louis Rilliet, Léonard Gentin, Bordier, F. Janin, Balthazard Decrey, Castoldi, Pons, Moulinié aîné, Fontanel.

Saint-Gervais compte une douzaine de tués ou blessés; la ville en a un bien plus grand nombre. Il y avait hier à l'hôpital 33 blessés et 5 morts. Il y a beaucoup de dégâts dans l'île.

A demain d'autres détails.

Genève, le 8 octobre 1846.

Le *Constitutionnel* a reçu de Londres des renseignements qui confirment la plupart des curieuses révélations que nous avons faites depuis une dizaine de jours au sujet du mariage du duc de Montpensier. Et, d'abord, il est certain qu'une seconde note a été remise entre les mains de M. Guizot par l'ambassadeur d'Angleterre. Voici comment le *Constitutionnel* explique que le gouvernement anglais a été amené à cette seconde protestation:

« Les communications qui avaient été faites soit au cabinet de Madrid, soit à celui de Paris, au nom du gouvernement de la Grande-Bretagne, avant le départ de M. le duc de Montpensier, n'avaient encore d'autre caractère, malgré leur énergie, que celui de représentations, d'observations amicales. L'Angleterre paraissait croire que les deux gouvernements de France et d'Espagne

ajourneraient l'exécution du projet de mariage au moins jusqu'à un échange complet d'explications. Ces représentations avaient porté sur trois points principaux. Premièrement, le cabinet britannique invoquait les stipulations du traité d'Utrecht, et établissait que le projet de mariage était contraire à ces stipulations. Secondement, l'Angleterre faisait remarquer que la renonciation de l'Autriche à tous droits sur la couronne d'Espagne avait eu précisément pour condition et pour cause la renonciation des Bourbons de France à toute action directe ou indirecte sur la même couronne. La France, en cessant d'observer ses engagements, pouvait faire renaître un jour la question de la succession d'Espagne en Europe. Troisièmement, le cabinet britannique rappelait les titres de l'Angleterre à quelque reconnaissance de la part de l'Espagne pour les services rendus à la cause d'Isabelle; il lui paraissait donc de toute justice que la France ne tentât pas d'exclure l'Angleterre de toute influence au-delà des Pyrénées, et ne parût pas vouloir s'assurer par un mariage, principalement dans l'hypothèse où la reine n'aurait pas d'héritier, le gouvernement de la Péninsule. »

Tel était le sens de la première note sortie du *Foreign-Office*. Notre cabinet y répondit en faisant partir M. de Montpensier pour Madrid. Le gouvernement anglais, habitué de sa part à des procédés un peu moins cavaliers, fut aussi surpris qu'irrité d'une telle conduite. Les ministres de Victoria s'assemblèrent; et voici en quels termes le *Constitutionnel* fait connaître ce qui a transpiré du secret de leur délibération:

« Une nouvelle note a été adressée soit à Madrid, soit en France. La note pour notre cabinet a dû être remise lundi par lord Normanby à M. Guizot. Il ne s'agit plus cette fois d'observations et de représentations. Le mariage est considéré comme un fait accompli. Le cabinet anglais joint à sa protestation des déclarations et des réserves formelles. Il reconnaît que le but principal et véritable du traité d'Utrecht est de mettre un obstacle absolu à la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne sur la même tête. Il est bien vrai qu'il ne s'agit pas en ce moment d'une telle réunion; mais elle devient possible dans l'avenir par l'union des droits éventuels de M. de Montpensier à la couronne de France avec les droits prochains de l'infante à la couronne d'Espagne. C'est d'abord à ce sujet que l'Angleterre fait ses réserves. Elle établit ensuite que, pour assurer le but du traité d'Utrecht, les puissances contractantes avaient pris un certain nombre de précautions parmi lesquelles se trouve la renonciation de la maison d'Orléans à la couronne d'Espagne, sous quelque forme que cette couronne puisse arriver à ses descendants. Or, il paraît évident au ministère britannique que cette précaution, cette clause est formellement violée par le mariage. C'est là aussi l'objet de la protestation du cabinet britannique et des réserves sur la conduite qu'il jugera à propos de tenir ultérieurement.

« La note, à ce qu'on nous assure, déclare que l'arrangement qui pourrait donner satisfaction à l'Angleterre serait la renonciation de l'infante Louise à la couronne d'Espagne, pour elle et ses descendants, au moment où elle deviendra duchesse de Montpensier. Enfin, le cabinet anglais exprime, dit-on, la persuasion que les autres puissances signataires du traité d'Utrecht et toutes les grandes puissances de l'Europe envisageront cette question d'équilibre comme le fait la Grande-Bretagne. »

Le *Constitutionnel* ajoute que des instructions dans ce sens paraissent avoir été envoyées aux représentants de l'Angleterre à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg, et que M. Bulwer a reçu l'ordre de se tenir éloigné de Madrid pendant la célébration et les fêtes du mariage, afin de protester ainsi publiquement par son absence; il dit encore que M. Guizot espère que les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Petersbourg s'abstiendront de toute protestation contre le mariage. A cet égard, l'espoir de M. Guizot a déjà été en partie trompé, car, ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'Autriche lui a adressé des observations dans lesquelles elle exprime son dissentiment et son déplaisir. Or, il y a trop d'affinité entre les intérêts de l'Autriche et ceux de la Prusse et de la Russie, en ce qui concerne la France, pour que ses sentiments dans la question du mariage Montpensier ne soient pas partagés par ces deux puissances. Nous l'avons dit d'ailleurs, l'Angleterre a pris soin, dès le début de cette grosse affaire, de s'entendre avec les trois cours de l'Europe qui, il y a six ans, ont signé avec elle, sans nous et contre nous, le traité du 15 juillet. Tout est donc prêt pour une nouvelle coalition contre la France, et

à la première occasion favorable on peut être certain qu'elle éclatera.

On lit dans le *Times*:

« Le mariage Montpensier a-t-il été traité par les deux parties contractantes comme une convention privée qui ne pouvait mettre en jeu les intérêts d'un tiers et provoquer son intervention? N'est-il pas avéré que le mariage a été discuté à une entrevue dont les conventions devaient être, pour des hommes d'état, aussi obligatoires que celles du congrès le plus public? L'affaire n'a-t-elle pas été conduite jusqu'à son dernier période avec un secret, un mystère qui indiquait chez les conspirateurs la certitude de rencontrer un obstacle dès qu'il serait découvert? Aujourd'hui même le mariage ne porte-t-il pas, par suite de l'indécence précipitation avec laquelle il se conclut, le caractère d'une opération de contrebande ou d'un rapt audacieux? »

La correspondance ministérielle de Madrid contient ce qui suit:

« On pense que LL. AA. RR. feront leur entrée à Madrid le 6. On disait ce matin (3 octobre) que dès aujourd'hui les autorités de Madrid et une commission de la municipalité étaient parties pour Buitrago, afin d'y recevoir les princes français. Cette nouvelle est prématurée; le départ des autorités n'aura lieu que demain.

« ..... L'opposition cherche à accrédi ter le bruit que la réception faite aux princes français sera froide et peu amicale. Si par hasard quelques brouillons cherchaient à provoquer des démonstrations qui ne pourraient être que partielles, l'altitude de la masse sera convenable. Les autorités de Madrid, qui ont pris toutes les mesures nécessaires pour que rien ne trouble l'éclat d'un si beau jour, comptent avec raison sur la sagesse et la courtoisie caractéristiques de la population de Madrid. La réception faite aux princes français sera calme, digne et respectueuse.

« On dit que M. Bulwer part ce soir pour Aranjuez avec M. Salamanca et quelques autres personnages notables de l'opposition, voyage de circonstance qui a pour but d'éviter d'assister aux fêtes qui accompagneront le double mariage royal. »

Ainsi, on prévoit le cas où des brouillons troubleraient le calme, le respect et la dignité de la réception qu'on va faire à l'époux. Cela ne semble-t-il pas de mauvais augure? Et voyez où en est l'entente cordiale: au moment où un fils de Louis-Philippe, l'ex-ami de Victoria, se marie, un ambassadeur anglais s'éloigne pour ne pas assister à cette cérémonie!

Quant à l'infant don François d'Assises, le fiancé de la reine, l'homme qui devrait déjà briller comme un soleil levant, on n'en entend point parler. Vit-on jamais un tel concours de circonstances plus singulières, plus bizarres dans leur rencontre même, plus tristes dans le passé comme dans le présent, plus mystérieuses dans l'avenir?

L'*Eco del Comercio* vient d'être saisi pour la neuvième fois le lendemain même de son acquittement. Nous avons tout dit sur ce système de compression.

On lit dans le *Clamor Público* les lignes suivantes, qui ressemblent à une plaisanterie, quoique l'épigramme ait souvent d'étranges imaginations:

« Les tailleurs n'ont pas assez de monde pour confectionner tous les uniformes qui leur ont été demandés à l'occasion des fêtes prochaines. On dit que tous les hommes du gouvernement porteront la culotte courte, des bas de soie, et aux souliers deux boucles à l'effigie de Louis-Philippe. »

Paris, le 8 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il y a peu de jours, un banquet électoral a été organisé au profit de M. le vicomte de Sainte-Aulaire, fils de notre ambassadeur à Londres, et ex-député de Nontron. Le sous-préfet avait mis toute dissimulation de côté, et il avait prêté ses salons pour placer les tables où les fonctionnaires et les *vassaux* des Sainte-Aulaire étaient admis à prendre place. On a beaucoup bu; on a exprimé maintes fois l'espoir de renvoyer à la chambre le vicomte, dont l'insignifiance n'en ajouterait pas moins une unité au nombre des fidèles de M. Guizot. M. le comte de Sainte-Aulaire, l'ambassadeur, a porté au roi et à sa famille un

pas gardé un ordre méthodique lorsqu'il dit (page 37) « que les Marseillais vinrent former des relations commerciales avec Lugdunum. » Puisque l'auteur n'admet pas de Lugdunum avant Plancus, pourquoi, en parlant de la fondation de Marseille, parler de ses rapports avec une ville qui ne doit pas exister encore? Vainement objectera-t-il que les rapports n'eurent lieu qu'après la fondation de Lyon, puisqu'il ajoute « que les Marseillais bâtirent ensuite Agde, Antibes, etc., villes qui toutes sont antérieures à Lyon de plusieurs siècles. »

Malgré tous ces petits défauts, ce second chapitre n'est pas moins un travail rempli d'intérêt; tout ce qui traite des camps romains et des aqueducs est plein de justesse et fixe l'époque de la fondation de ces travaux gigantesques. L'étymologie de l'île-Barbe, quoique non prouvée, a sur les autres versions l'avantage d'être probable. Félicitons aussi l'auteur de la nouvelle histoire de Lyon d'avoir esquissé rapidement les conquêtes de Jules-César, et de n'avoir pas, comme la plupart des historiens de Lyon, écrit la vie et les combats de César au lieu d'un chapitre de l'histoire de Lyon.

Le troisième chapitre traite de la fondation de Lyon.

L'auteur veut que la ville de Lyon ait été fondée par Plancus; nous ne sommes pas du même avis. Aussi croyons-nous que M. Monfalcon n'a pas fait assez de recherches; nous lui reprochons le même défaut qu'à ses devanciers, savoir: d'avoir copié ou pris ses notes dans Ménestrier et les autres historiens de Lyon, et d'avoir laissé dans le même état une question si longuement agitée, si vivement combattue. Certainement il y a des absurdités dans les étymologies qu'on a voulu donner au mot *Lugdunum*, mais il y en a aussi qui ne sont pas à rejeter.

Voici les preuves qui nous paraissent fortifier notre opinion: Si Plancus avait fondé Lyon, un homme aussi vaniteux que lui n'aurait pas manqué, dans ses lettres à Cicéron, de s'attribuer la fondation d'une ville si puissante. Une ville si remarquable qu'on la fait sous Auguste, c'est-à-dire contemporaine de Plancus, n'arrive pas si vite à un tel degré de splendeur. Dion Cassius prouve clairement, à notre avis, que les Viennois se logèrent dans une ville qui existait déjà: *Lugdunum, quod olim Lugdunum vocatum fuit, edificaverunt*. L'inscription de Gaète, sur laquelle on s'appuie si fort pour prouver que Plancus fonda Lyon, ne prouve rien qu'une chose, savoir: qu'il y amena une colonie (*deduxit colonias*). Or, il y a bien de la différence entre bâtir Lyon et y amener une colonie. Les Romains envoyaient des colonies dans les villes et dans les pays qu'ils s'apprêtaient à leur domination; le pays lyonnais était de ce nombre. Enfin, selon nous, le nom seul annonce le peuple fondateur de Lyon. *Lugdunum* est un mot celtique; pourquoi Plancus n'aurait-il pas donné son nom ou un nom romain? Car je n'admets pas que Lug soit l'abréviation de Lucius, par la seule raison que les Romains ne donnaient jamais que les noms de famille aux villes ou aux monuments dont ils voulaient

éterniser le souvenir. Tous les peuples qui fondent des villes leur donnent des noms nationaux.

M. Monfalcon rejette à tort, ce nous semble, l'histoire des corbeaux, qui joue un rôle dans la fondation de Lyon. Qui ne sait que dans toute l'antiquité la religion des augures eut toujours beaucoup de puissance? Rome fut fondée par les augures. Tous les passages des écrivains anciens nous confirment cette croyance populaire et universelle. Pourquoi les Gaulois, gens fort superstitieux, auraient-ils été plus difficiles? Ce n'est pas notre tâche de rechercher la fondation de Lyon et de la prouver dans un feuilleton; mais, sans ajouter foi au récit de Clitophon qui dit tant de fables sur son fleuve Arar, nous disons que les augures ont bien pu exercer leur influence sur la fondation de Lugdunum, que le nom est gaulois et annonce conséquemment une ville gauloise. De quelle époque? Notre tâche n'est pas d'en faire la recherche, mais probablement du temps que Marseille, par l'accroissement qu'elle donna à son commerce, établit des *emporium* au confluent des rivières qui se jettent dans le Rhône, et à l'époque où les Gaulois se mirent à faire le commerce.

On oppose deux objections pour prouver que Lyon n'existait pas avant Plancus: 1° César ne parle pas de Lyon; 2° Sénèque dit que l'incendie de Lyon arriva cent ans après sa fondation. Nous répondrons que César n'avait que faire de parler d'une ville habitée par de paisibles marchands, qui était située dans le pays des Eduens, ses amis et ses alliés. Il y a bien d'autres villes importantes, existant alors dans la Gaule, dont il ne parle pas. Nous n'admettons pas, comme le disent certains historiens de Lyon, qu'il tira de cette ville de grosses contributions, parce que cette phrase n'est appuyée sur aucun texte authentique. La lettre de Sénèque ne nous fait pas non plus changer d'avis; nous savons que les Romains comptaient l'existence d'une ville dès l'instant qu'ils y avaient amené une colonie (1).

Ainsi, une des questions les plus importantes du livre est toujours restée pendante. Bien plus, l'auteur semble se ranger à notre avis lorsqu'il dit (pages 63-64) que Plancus est le vrai fondateur de la ville, mais que probablement avant lui il y avait des groupements d'habitations sur les bords de la rivière, des équipages, des entrepôts, etc. Or, tout cela ne se trouve que dans une ville fondée. Ce chapitre nous semble le moins soigné du livre; on sent que l'auteur est mal à l'aise au milieu de toutes ces opinions différentes sur la fondation de Lyon; il hésite, parce que sans doute le temps lui a manqué pour se livrer à de pénibles et fatigantes recherches. Il était aussi très important de dire quelle était la condition de Lyon, devenue sous Plancus colonie romaine; enfin quels étaient ses magistrats, ses privilèges, ses usages et ses rapports avec Rome. On ne trouve rien de tout cela. Lyon sous Auguste, chap. IV, rachète les imperfections du précédent chapitre. Tout est exact, agréable, et marche rapidement.

(1) Voyez Walckenaër, *Géographie*, t. 1, page 214. — Malte-Brun, *Géographie*.

Les chapitres cinquième et sixième traitent de la ville de Lyon sous les empereurs romains. Nous avons à donner des éloges à ces chapitres, mais nous sommes fâchés que l'auteur ne nous ait pas fait suivre les différents changements qui sont survenus à la ville lorsqu'elle passa du titre de municipale au rang de colonie romaine. M. Monfalcon en dit bien quelque chose, mais ce qu'il dit est insuffisant et ne nous transporte point au centre de la ville antique. Sigonius et d'autres historiens (4) italiens sont pleins de détails précieux qui pouvaient s'appliquer à Lyon.

L'incendie de Lyon mérite qu'on s'arrête un instant. L'auteur prend trop à la lettre le langage hyperbolique de Sénèque. Lyon assurément n'a pu être détruite en une nuit; nous aurions aimé que l'écrivain moderne fit plus que ses prédécesseurs et qu'il recherchât qu'elle a pu être la cause d'une si grande catastrophe.

Le chapitre septième offre la description des routes, monuments, aqueducs, religion, lettres, etc., de Lugdunum. Ce chapitre a de grands mérites comme exactitude, mais il manque aussi de tous ces détails qui nous font respirer dans l'intérieur des habitations d'un peuple; nous connaissons les théâtres, les édifices de Lugdunum, mais nous ne savons rien des mœurs de ses habitants.

La description de la corruption du vieux monde romain à l'époque de l'invasion des Barbares manque de vigueur et de cette force qu'on retrouve dans les anciens écrivains, mais tout ce qui concerne le christianisme est bien senti. Il y a peut-être quelques lenteurs dans ce chapitre, avant d'arriver aux martyrs de Lyon. Le mot *elpis*, en grec, veut dire espérance et non pas agneau (page 174). Nous croyons aussi lire une contradiction. Page 179, nous voyons que les corps des martyrs furent brûlés et leurs cendres jetées dans le Rhône, et page 183, que les cendres de Pothin, d'Irénée et de Blandine furent déposées dans une crypte. Nous trouvons encore que l'explication des curiales n'est pas entière, qu'elle n'est pas assez développée.

Les dernières pages qui terminent le premier volume sont remplies de considérations très judicieuses sur les causes qui amenèrent la victoire des Barbares sur l'antique civilisation romaine, et préparèrent le triomphe de la famille chrétienne.

Nous avons tâché de montrer avec impartialité le mérite et les imperfections de la première livraison de l'*Histoire de Lyon*. Nous sommes portés à croire que l'ouvrage a manqué de recherches pour certaines parties du travail, tout en rendant justice au mérite de certains chapitres.

Nous reprendrons dans la quinzaine l'examen de la seconde livraison.

ALPHONSE LARMURIER.

(4) Sigonius, *De Jure provinciarum*. — Raynouard, *Droit municipal*.

plein d'admiration et de dévouement. M. le comte pro-  
 optimisme bien concevable. Il est ambassadeur à Lon-  
 n'est jamais à Londres; mais, en revanche, il jouit de  
 traitement, qui est énorme. Comment ne serait-il pas  
 au ministère on prétend du reste que la res-  
 sance est réciproque, ce grand seigneur rendant un  
 service au cabinet en n'allant pas à son poste.  
 à bu à tout le monde, et même à l'excellent sous-préfet  
 M. de Calvimont. M. Albert de Calvimont, avant  
 un excellent sous-préfet, était un moins bon sténogra-  
 la solde des journaux légitimistes de Paris, à la cham-  
 députés; M. de Calvimont avait seulement le mérite  
 la tribune où il travaillait avec les autres sténographes,  
 épigrammes contre les députés amis du gouvernement  
 dédaignait pas, en dehors de ses fonctions, d'aiguiser  
 dans les feuilles de la légitimité. Il adore, comme  
 autres, ce qu'il avait brûlé. A la bonne heure! Mais faire  
 réclame électorale dans ses salons, et se mettre aussi pu-  
 ment, et en quelque sorte aussi officiellement, au service  
 adversaires du député élu, M. Dussolier, cela passe la per-  
 mission.

Les organes de la cour en veulent beaucoup à M. Bulwer;  
 regardent comme la cause première de tous les embarras  
 le gouvernement français a rencontrés dans l'affaire du  
 Montpensier. C'est un *intrigant*, un *brouillon*, un  
 qui n'entend rien à la diplomatie. Ce matin, la *Presse*  
 plus loin que tous les autres journaux qui cherchent à être  
 ables aux Tuileries; elle jette dédaigneusement à M. Bul-  
 le surnom de *Pritchard*. Hélas! hélas! il y a là de quoi  
 faire trembler. N'y a-t-il pas là-dessous une nouvelle in-  
 vention?

Voici dans le *Moniteur Industriel* :  
 toutes les valeurs tendaient aujourd'hui à baisser. Pourquoi ?  
 à ce que chacun demandait, et ce que personne ne savait ou ne  
 savait dire. Les uns prétendaient que le roi de la Bourse, ayant un  
 projet dans un pays voisin, vendait tant qu'il pouvait.  
 ne voyaient là qu'une rouerie de compérage et attribuaient  
 à d'autres causes. Voici ce que ceux-là disaient : Plusieurs  
 de fer vont demander, être obligés enfin de demander des  
 car il en faut pour continuer les travaux de toute sorte. Or,  
 avoir des fonds, plusieurs sont condamnés à en faire, c'est-à-  
 à vendre. Ce n'est pas tout : plusieurs chemins de fer ont  
 des rentes. Or, parmi ceux-là, plusieurs sont aussi obligés  
 à réaliser, c'est-à-dire de vendre.

La question des subsistances occupe beaucoup les esprits et  
 les spéculateurs. Aussi, que le gouvernement s'empresse de  
 et de dire ce qui nous manque. Il a assez de fonctionnaires  
 par agir promptement; car, il ne faut pas l'oublier, malheur au  
 où la grande spéculation se précipite sur le blé. Ce ne sera  
 le besoin de la place qui fera les cours, mais l'avidité des dé-  
 ceurs. Or, qui pourrait assurer que si les réalisations ont été nom-  
 ces jours derniers, ce n'a pas été pour opérer dans les né-  
 les? Certes, le gouvernement est très occupé; mais, qu'il ne  
 pas, la question des subsistances est la première, la plus  
 importante de toutes.

Rien d'arrêté pour les chemins de fer de la nouvelle session. Du  
 reste, les cours des chemins actuels paraissent fort élevés. Ce ne  
 pas les recettes qui les maintiennent à ce prix. Il n'y a qu'à  
 garder de près pour le voir.

Le *Courrier français* a trouvé piquant de rapprocher les récits  
 romanciers suivant la cour de ceux que fait Cervantes  
*Don Quichotte*. Ces rapprochements prouvent que ces mes-  
 ont pris tout simplement dans Cervantes le fond et quelque-  
 rédaction de leurs descriptions. Les passages suivants ne  
 guère de le contester :

« Nous nous en sommes aux faiseurs d'épithalames de la ca-  
 appointés sur les crédits supplémentaires, non votés, du  
 des affaires étrangères, citons en forme de prologue les  
 que don Quichotte adresse à un valet à gages : « Que le  
 tout-à-coup devenu de bronze, cesse d'accorder à la terre  
 fécondantes; que les fléaux destructeurs ravagent  
 ssons; que la famine même désole nos cités et nos cam-  
 peu t'importe à toi. Tu n'as pas même à t'en inquié-  
 le maître pourvoira à ton nécessaire. »

« C'est ni de l'année 1846, ni de l'historiographe des noces-  
 pensier que parle don Quichotte, c'est de Sancho Pança.  
 nous des noces de Gamache. »

« Les princes arrivent d'Irun à Tolosa. « Les acclamations de toute  
 les accueillent partout sur leur passage, disent les jour-  
 ministériels; les cloches sonnent; tous accourent pour leur  
 des compliments et des félicitations. » Absolument comme  
*Don Quichotte* :

« Les journaux ministériels.  
 de Tolosa devait à LL.  
 le spectacle d'une de ses  
 célèbres dans toute l'Es-  
 n'avait garde d'y man-  
 place de la ville et sous  
 de la maison où les prin-  
 établis, une vaste estrade  
 disposée à l'avance, et tous  
 se sont tout-à-coup char-  
 spectateurs, revêtus la plu-  
 costume national. Une sym-  
 et originale n'a pas tar-  
 à annoncer les danseurs. En tête  
 un chœur de jeunes gar-  
 de tuniques blanches,  
 d'or, portant au front des  
 étoilés, et dans leurs mains  
 de guitare ou de luth.  
 sont avancés sur un double  
 de danseurs et les danseuses,  
 en robes blanches et bleues,  
 en pantalons blancs et en  
 les uns et les au-  
 élégance rare et d'une  
 distinguée; ces jeunes gens  
 parmi les meilleures fa-  
 de la cité. Pendant que les  
 de luths prenaient place  
 l'estrade, les danseurs y  
 et s'y formaient en demi- »

« Tous les détails où les journaux ministériels ont altéré le  
 de Cervantes; ils ont gâté la scène, quoique la fête soit la  
 dans les deux textes. »

« Pendant que les danseurs, ajoutent les journaux ministériels,  
 préféraient à la danse par des marches plus nobles qu'animées, le  
 chœur des jeunes musiciens a fait entendre, en l'honneur des  
 princes, une cantate où les sentiments de l'Espagne moderne  
 étaient exprimés, avec beaucoup de charme et de vivacité, dans la  
 langue si pittoresque du Romancero. »

Au lieu de *Romancero* lisez *Don Quichotte*, car les détails sont em-  
 pruntés, par les journaux ministériels, à Cervantes, jusqu'à l'idée  
 de la cantate où nous n'aurons presque rien à changer.

**Au duc de Montpensier.**  
 Digne fils du roi, Montpensier,  
 dont les qualités aimables assurent  
 le bonheur de notre infante chérie,  
 recevez nos félicitations, recevez nos  
 vœux pour vous et pour elle.

Les nymphes de l'Oria, couron-  
 nées de fleurs, célèbrent cette union  
 qui donne à Luisa-Fernanda pour  
 époux un prince brave et courtois.

Soyez heureux, nobles époux, et  
 que de nouveaux rejetons de deux  
 illustres races viennent embellir les  
 royales demeures.

**A Gamache.**  
 Digne fils de ton père, Gamache,  
 dont les immenses richesses assurent  
 le bonheur de notre compagne ché-  
 rie, reçois nos félicitations, reçois nos  
 vœux pour toi et pour elle.

Les nymphes de la Guadiana,  
 couvertes de limon, célèbrent cette  
 union qui donne à Quiterie pour  
 époux un homme riche et généreux.

Soyez heureux, jeunes époux, et  
 que de nombreux rejetons viennent  
 embellir votre riche demeure.

**Chronique.**

Par jugement du tribunal correctionnel de Lyon en date du  
 4 septembre 1846, la nommée Jeanne Bévalet, accoucheuse jurée,  
 demeurant à Lyon, a été condamnée à six mois de prison, à seize  
 francs d'amende et aux frais, pour avoir exposé et délaissé dans  
 des lieux non solitaires plusieurs enfants au dessous de l'âge de  
 sept ans, délit prévu par l'article 352 du code pénal.

— Une ordonnance royale en date du 4 septembre nomme  
 M. Armand Romain Demoustier aux fonctions d'agent de change à  
 Lyon, en remplacement de M. Guillard, démissionnaire.

Par ordonnance royale du même jour, M. Jules-Ignace Bender  
 est nommé aux fonctions de courtier pour la soie à Lyon, en rem-  
 placement de M. Verd, démissionnaire.

— Le consistoire de l'église réformée de Lyon a été autorisé,  
 par ordonnance du 12 août dernier, à accepter un legs de 1,200 f.  
 qui lui a été fait par la dame veuve Arnaud.

— On nous adresse la lettre suivante en nous priant de la ren-  
 dre publique :

« Lyon, le 8 octobre 1846.  
 Monsieur le rédacteur,  
 Je crois devoir porter à votre connaissance, dans l'intérêt du  
 public, la négligence avec laquelle se fait le service des pontons  
 destinés à l'embarquement des voyageurs sur les bateaux à vapeur  
 de la Saône. Avant-hier, plusieurs personnes, au nombre des-  
 quelles je me trouvais, attendaient au port Rivière, près de Belle-  
 ville, le bateau à vapeur qui part de Mâcon à cinq heures du matin  
 et qui devait les transporter dans notre ville. Le pontonnier de ce  
 port, étant absent, n'a pu placer le signal convenu pour faire ap-  
 procher le bateau; celui-ci, n'ayant aucun passager à débarquer, a  
 continué sa route sans s'arrêter. Nous avons donc été tous obligés  
 de rester pendant cinq heures en cet endroit isolé, et dans une en-  
 tière inaction, jusqu'à l'arrivée des bateaux de Châlon, et, au lieu  
 d'être rendus à Lyon à neuf heures et demie, nous n'y étions pas  
 encore à deux heures et demie.

« Ces retards seraient très préjudiciables aux intérêts des voya-  
 geurs s'ils se produisaient souvent, et je vous prie, Monsieur le  
 rédacteur, de vouloir bien, pour qu'il soit mis un terme à la né-  
 gligence des pontonniers, signaler le fait à leur administration,  
 qui s'empressera, je n'en doute pas, de tenir compte de cette cir-  
 constance. »

— Un des vétérans de l'Empire, M. André, capitaine en retraite,  
 chevalier de la Légion d'Honneur, vient de terminer sa carrière à  
 Bourg, à l'âge de 82 ans. Né à Donnemarie (Haute-Marne), il était  
 entré au service en 1785, et n'en est sorti qu'en 1825. Il fut blessé  
 à Marengo, nommé capitaine en Portugal, adjudant de place à  
 Neufbrisach, et il était venu prendre sa retraite à Bourg, ainsi que  
 plusieurs de ses compagnons d'armes qui y ont trouvé le bienveil-  
 lant et sympathique accueil dû à leurs services et à leur dévoue-  
 ment au pays.

— Nous pouvons confirmer aujourd'hui ce que nous annoncions  
 naguère avec satisfaction : une institution de sourdes-muettes va  
 s'ouvrir dans la maison des orphelins, à Bourg, le 1<sup>er</sup> novembre  
 prochain. Elle occupera une portion séparée de ce vaste établis-  
 sement. Choix des méthodes, tenue soignée, distribution convena-  
 ble des logements, rien ne sera négligé pour ces enfants. L'heu-  
 reuse situation du plateau de Brou où s'élève l'établissement, le  
 zèle et l'intelligence de la maîtresse qui doit le diriger, tout se  
 réunit pour le recommander au choix des familles.

(*Courrier de l'Ain.*)  
 — La foire de Saint-François, à Pont-de-Vaux, qui a eu lieu lundi  
 dernier, a été contrariée par le mauvais temps. On y avait amené  
 toutefois, suivant l'usage, une très grande quantité de poulaillers  
 et pouliches de la Bresse qui ont été rapidement enlevés, et à des prix  
 avantageux, par les marchands du Berry, du Dauphiné et autres  
 que cette foire attire tous les ans. Des pouliches de six mois se sont  
 vendues 300 fr. et même au-delà.

— La foire d'Oyonnax, empêchée par le mauvais temps qui n'a  
 cessé de régner pendant la journée du 5 octobre, est renvoyée au  
 lundi 19.

— On écrit de Constantinople :  
 « Les achats en soies sont les seuls qui donnent un peu d'ani-  
 mation à nos affaires d'exportation. Il s'est vendu dans la quinzaine  
 qui vient de s'écouler près de 80 balles de toutes qualités. Les prix  
 sont à peu près les mêmes, et il est assez difficile de donner une  
 cote exacte de chaque qualité, puisque la plupart des prix payés  
 comprennent dans le même marché plusieurs qualités de soies qu'on  
 doit séparer après l'achat avant d'en faire l'expédition. Il est par  
 conséquent très difficile de faire un achat en une seule qualité, car  
 depuis long-temps ce qui vient sur place nous arrive très mélangé.  
 Voici néanmoins la cote du jour que nous pouvons donner d'après  
 les affaires qui ont été dernièrement pratiquées :  
 » Brousse ferme L. G., assortiment pour Marseille, p. 216 à 232  
 le teffé, suivant la qualité.  
 » Brousse ferme C. G., assortiment pour Marseille, p. 110.  
 » Mestoup C. G. avec 1/3 de Sélé 3<sup>me</sup>, p. 222 à 225.  
 » Sélé 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup>, avec 1/2 Mestoup C. G., p. 225 à 228. »

— La commission du Cercle Musical, dans l'intention de donner  
 plus de solennité à la fête annuelle de Sainte Cécile, invite les ama-  
 teurs que renferme notre ville à concourir à l'exécution de la qua-  
 trième messe de Dietch, dont les solos de ténor seront chantés par  
 M. Alexis Dupont.  
 On peut se faire inscrire chez le concierge du Cercle jusqu'au  
 20 courant.  
 Les répétitions, commencées depuis quelques jours, ont lieu

dans la salle des concerts les mardi et vendredi de chaque se-  
 maine, à huit heures et quart précises du soir, sous la direction  
 de M. Maniquet.

— L'administration des théâtres vient de traiter avec M. Mila-  
 nollo, père des deux jeunes et célèbres violonistes dont les con-  
 certs ont attiré la foule à Paris, Vienne, Munich, etc. M<sup>lles</sup> Thérèse  
 et Maria Milanollo donneront à Lyon plusieurs soirées, dont la  
 première aura lieu mardi 13 courant au Grand-Théâtre.

— On nous prie d'informer le public que la société de musique  
 de Prague donnera, dimanche 11 octobre, une matinée musicale, à  
 midi précis, au Colisée.

— Les amis de M. le capitaine Zindel qui, par oubli, n'auraient  
 pas reçu des lettres de faire part, sont priés d'assister aux funé-  
 railles de sa mère. Elles auront lieu lundi, à huit heures du matin.  
 Le convoi partira de la rue Lanterne, n<sup>o</sup> 11.

**Spectacles du 10 octobre.**

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.  
 THÉÂTRE DES CELESTINS. — M<sup>lle</sup> Déjazet. — Gentil-Bernard ou  
 l'Art d'aimer, vaudeville. — L'Aveugle et son Bâton, vaudeville.

**Nouvelles diverses.**

On lit dans le *Toulonnais* :  
 « Hier, dans l'après-midi, le feu s'est déclaré dans le bureau  
 des classes (Police de la Navigation), dans l'ancien hôtel de l'Inten-  
 dance. La gendarmerie et les militaires de l'hôpital de la marine  
 arrivèrent bientôt sur le lieu du sinistre. Beaucoup de citoyens  
 s'empressèrent d'offrir leurs secours. Après bien des pourparlers  
 sur la manière de les diriger utilement, on laissa ouvrir les croisées  
 donnant sur la cour. La fumée épaisse produite par la combustion  
 des papiers ne put d'abord permettre de se diriger vers le foyer de  
 l'incendie. Le maréchal-des-logis de la gendarmerie, vivement sol-  
 licité, laissa briser les croisées donnant sur la rue Royale, et le  
 nommé Guès, contre-maître employé à la direction du port, s'é-  
 lançant dans les appartements, saisit sur les rayons les registres  
 qui n'étaient pas encore endommagés et les fit passer entre les  
 mains des gendarmes postés sous les croisées. Il était temps, car  
 ces registres étaient brûlants.

» La nature du combustible, papier entassé, n'avait pas permis  
 au feu de faire de grands progrès, et l'on a pu s'en rendre bientôt  
 maître.

» On attribue ce feu à la malveillance.  
 » Aucun papier important n'a été perdu. Une boîte contenant  
 des allumettes chimiques a été trouvée à l'extrémité du placard qui  
 a été brûlé. »

— Un des fils de Chamil, le héros du Caucase, fut fait prisonnier,  
 il y a quelques années, dans une rencontre; il n'était âgé que de  
 huit ans. L'empereur le fit élever d'une manière distinguée, et le  
 plaça à l'école militaire, où il fit de rapides progrès et se signala  
 comme un des meilleurs élèves. Jamais il ne parla de son père, et  
 semblait avoir oublié les lieux de sa naissance; ses camarades eux-  
 mêmes et ses professeurs ignoraient son origine, et il figurait sur  
 les états sous un autre nom que le sien. Il sortit de l'école mili-  
 taire au mois de juillet dernier, et fut envoyé comme élève sou-  
 lieutenant dans le régiment de Finlande. Il y a un mois, il a dis-  
 paru tout-à-coup, laissant une lettre adressée à son colonel, dans  
 laquelle il lui apprenait la vérité sur sa naissance, et lui disait que,  
 quoique jeune encore, son cœur n'avait jamais cessé de battre  
 pour la patrie absente, et qu'il allait rejoindre son père et ses frè-  
 res. Cette nouvelle a produit dans le pays la plus grande sensation.  
 Le jeune Chamil, qui n'est âgé que de dix-huit ans, était estimé de  
 ses camarades, qui aujourd'hui ne peuvent s'empêcher d'admirer  
 son courage et l'héroïque patience qu'il a montrée pendant si long-  
 temps. On suppose qu'il est parvenu à gagner la Suède. On a  
 arrêté une famille de riches paysans finlandais soupçonnés d'avoir  
 favorisé sa fuite.

— La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour  
 d'assises de la Seine le sieur Jené dit *Jeune*, marchand tailleur,  
 sous l'accusation du crime d'assassinat commis sur la personne du  
 sieur Jay, marchand chapelier. On pense que cette affaire sera  
 prochainement portée à l'audience.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 11 octobre 1846.**

Avant l'ouverture, on a fait d'abord 82 57 1/2, puis 82 52 1/2, et le 3 0/0  
 a ouvert au parquet à 82 50. Après être resté quelques instants offert à ce  
 prix, il est remonté à 82 65, qui a été le cours de clôture. Dans la ce-  
 lisse, les dernières transactions ont été faites à 82 62 1/2.

Les affaires ont été assez animées au commencement de la bourse, mais  
 beaucoup plus calmes vers la fin.

Il y a toujours faiblesse dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	82 70	Versailles (rive droite) ..	»
Quatre pour cent.....	107	— (rive gauche) ..	»
Quatre et demi pour cent.	»	Paris à Orléans.....	»
Cinq pour cent.....	117 45	Paris à Rouen.....	945
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	725 75
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	228 75
Cinq pour cent belge.....	102 1/2	Orléans à Vierzon.....	621 25
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux.....	558 75
Récépissés Rothschild... ..	102	Amiens à Boulogne... ..	482 50
Cinq pour cent romain... ..	102 3/4	Montreuil à Troyes.....	365
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord... ..	717 50
Banque de France.....	5485	Dieppe et Fécamp.....	392 50
Comptoir Ganneron.....	1175	Paris à Strasbourg.....	500
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	507 50
Caisse Lafitte.....	1220	Paris à Lyon.....	525
Obligations de Paris.....	1592 50	Lyon à Avignon.....	486 25
		Bordeaux à Cette.....	472 50
		Bordeaux à la Teste.....	»
<b>CHEMINS DE FER.</b>			
Saint-Germain.....	1090		

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 10 octobre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	913 75	913 75	915 75	»
prime d. 10.	»	»	917 50	»	921 25	»
Paris à Orléans.	»	»	1258 75	»	1258 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	1265	»
Paris à Rouen. . .	»	»	»	»	945	»
prime d. 10.	»	»	»	»	951 25	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes. .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	713 75	»	712 50	712 50
prime d. 10.	»	»	715	»	718 75	718 75
Paris à Lyon. . .	»	»	521 25	522 50	521 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	525	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

# MAISON DE LA CITÉ DE LYON,

RUE SAINT-COME, N° 3.

Ouverture de vastes Magasins pour habillements confectionnés à prix fixes, marqués en chiffres connus.  
L'OUVERTURE DE LA VENTE AURA LIEU LE SAMEDI 10 COURANT.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

## VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi treize octobre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, sur la place Grôlier, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et matériel propre à l'exploitation d'un café-cabaret, tels que tables en bois dur, tabourets en bois et en paille, chaises, comptoir, carafons et carafes en verre blanc, verres à vin, à bière, à liqueur et à eau sucrée, bouteilles en verre noir, cruches à bière, vieux billard, queues et marque pour billard, placard, gravures sous verre, poêles en fonte et tôle, tuyaux de poêle, pendule, lits garnis, garde-robe, buffets en bois de sapin, batterie de cuisine complète, etc. (1958)

Etude de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

## VENTE AUX ENCHÈRES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

### DE L'HOTEL DE LA SAONE

Situé à Lyon, quai Bourgneuf, 127, en face des bateaux à vapeur.

Le lundi douze octobre 1846, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de l'hôtel de la Saône, situé à Lyon, quai Bourgneuf, n° 127, appartenant à M. Blondel, qui l'exploite.

L'établissement se compose : 1° d'un beau café au rez-de-chaussée, avec billard forme moderne ; 2° de dix-huit chambres bien meublées pour loger es voyageurs. La cuisine est garnie de tous ses agrès.

Cet hôtel, placé en face du débarcadère des bateaux à vapeur, est dans une position d'autant plus avantageuse qu'il a été décidé définitivement que les bateaux à vapeur resteraient amarrés au port l'Épine.

Mise à prix ..... 2,000 fr.  
L'adjudication aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en date du 19 septembre 1846.

Le cahier des charges et l'inventaire des objets composant le fonds sont déposés dans l'étude de M<sup>e</sup> Darmès, notaire. (3410)

Même étude.

## VENTE AUX ENCHÈRES, VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

### D'UNE PETITE MAISON

Située à Lyon, rue Paradis, 22, quartier de Saint-Just.

Le samedi 17 octobre 1846, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères d'une petite maison située à Lyon, quartier de Saint-Just, rue Paradis, 22, avec un joli jardin clos de murs et une grande citerne. Cette maison augmentera de valeur, attendu qu'elle fera face à la place qui est déjà commencée par la démolition de plusieurs maisons.

Mise à prix ..... 6,500 fr.  
Pour les renseignements et traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, dépositaire des titres de propriété. (3412)

Etude de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

## A VENDRE ET ECHANGER

Un très grand nombre de propriétés rurales, notamment en Bresse, d'un revenu de 4 à 5 0/0, susceptibles d'améliorations, et appelées à un grand avenir.

Beaucoup de maisons dans les meilleurs quartiers.  
Terrains à bâtir, à Perrache, près du débarcadère. (3960)

Etude de M<sup>e</sup> Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

**A VENDRE** UNE MAISON du revenu net de 6,100 f., de construction solide et située dans un bon quartier.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> Deplace. (3452)

## FONDS A VENDRE

ayant clientèle et vente très positives.

Mercerie et nouveautés, café, lingerie, modes, épicerie, etc., avec grandes facilités.  
S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n. 12. (1075)

**A VENDRE** Une voiture dite lilloise, à ressorts à pincettes, ayant peu servi.

S'adresser, pour la voir, à M. Vignat, carrossier, rue du Plat, n. 4, à Lyon. (1074)

## A VENDRE,

pour cause de cessation de commerce.

### UN FONDS DE QUINCAILLERIE

avec vastes magasins.

Il est bien achalandé, il existe depuis trente-cinq ans, et il est situé dans une position la plus avantageuse de la ville de Vienne (Isère).

S'adresser à M. Ollier, propriétaire, qui donnera facilité pour les paiements. (1526)

## A VENDRE

JOLI POÊLE DE FAIENCE.

S'adresser rue de l'Arsenal, n. 1, au 2<sup>e</sup>, la porte à droite. (1067)

## A VENDRE OU A AFFERMER

pour entrer en possession de suite.

LES MOULINS DE DORIEUX, composés de quatre tournants à l'anglaise, avec leurs accessoires et les prés qui en dépendent ; le tout situé sur la commune de Châtillon-d'Azergue, près le pont de Lozanne (Rhône).

La vente ou la ferme aura lieu le dimanche 18 octobre prochain par M. Solichon, mandataire de MM. Lasselve, Chastaing, Tabard et Bruny, propriétaires desdits immeubles. Il sera accordé toutes sûretés et facilités pour les paiements. (1072)

**AVIS** Une jeune nourrice de Fontaines désire trouver un enfant pour l'allaiter.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guigue, charcutier, grande rue de la Croix-Rousse, en face de l'église. (1077)

## A VENDRE

actuellement, fonds de charcutier bien situé et bien achalandé, dans un des faubourgs de Lyon.

On donnera des facilités pour le paiement.  
S'adresser chez M. Buisson, rue Tavernier, n. 3, au 2<sup>e</sup>. (1052)

## A VENDRE. Une jolie petite

maison de campagne, avec jardin. Le tout est très bien situé, à Villeurbane, quartier des Maisons-Neuves, en face du pensionnat des dames Araud.

S'adresser, pour la voir et pour traiter, à M. Raphaël, quai Saint-Vincent, 61, au 3<sup>e</sup>, à Lyon. (1045)

## A VENDRE.

Petit atelier de serrurier.

S'adresser à M. Bompart, poëlier, rue Ferrandière, 23. (1080)

**AVIS** On demande un homme doux et d'un bon caractère, qui sache soigner, panser et conduire une voiture à deux chevaux, pour servir en qualité de cocher et de domestique.

Il voyagera de sept à neuf mois de l'année avec son maître. On désire autant que possible un homme de vingt-huit à trente-cinq ans, qui ait servi dans la cavalerie. Il devra fournir de bons renseignements.

S'adresser, à Villefranche (Rhône), au bureau du Journal de Villefranche. (1548)

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M<sup>e</sup> GAYET, huissier, est transférée place de la Préfecture, n. 15, au 2<sup>e</sup>. (2022)

## FABRIQUE

### DE CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC.

M. DUPUIS, rue du Palais-Grillet, 15, breveté (sans garantie du gouvernement), a l'honneur d'informer ses nombreux clients et le public en général qu'il a pour cette saison froide et humide un très grand assortiment de chaussures en gomme élastique, dite caoutchouc, tout ce qu'il y a de plus doux, de plus imperméable et de plus chaud. On en trouvera de toutes les tailles, montés en souliers ou simplement avec semelles ainsi que sans semelles pour les malades. Le tout à des prix fixes. (1066)

## SIÈGES INODORES

en tous genres.

M. RASPARD, ferblantier-plombier, breveté d'invention, de perfectionnement et d'importation, sans garantie du gouvernement, donne avis qu'il continue de fabriquer ses appareils inodores en plomb moulé, à niveau carré, glacé à l'étain poli en dedans, avec garantie de trente ans. — Sans aucune réparation, appareils inodores portatifs à bourelet, garde-robes inodores à robinet tournant à deux côtés ; idem, sans robinet, à soupape.

Il fabrique en outre des baignoires à fourneau de nouvelle invention. — S'adresser dans son domicile, rue Saint-Jean, à Lyon. (1076)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

### EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n° 4.

(3754)

## CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

De SOLLIER & FALCOT,

Brevetés (sans garantie du gouvernement).

Magasin à Lyon, rue des Célestins, 6. — Usine au Pont de-Vassieux, près Lyon.

**MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES. ARTICLES DE VOYAGE ET DE CHASSE, ETC., ETC.**  
Par de nouveaux procédés ces fabricants sont parvenus à donner à leur tissu la souplesse recherchée depuis si long-temps. Leurs manteaux, garantis d'une imperméabilité parfaite, ne comportent aucune odeur avec eux. — Vente en gros et demi-gros à des prix très modérés.

**BACHES ET TOILES IMPERMÉABLES POUR WAGONS, BATEAUX, VOITURES, ETC., ETC.**  
Ces bâches résistent au plus grand froid comme au soleil le plus ardent ; elles sont entièrement imperméables et d'une durée double de toutes celles connues jusqu'à ce jour. — **VENTE ET LOCATION** (1535)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

## CANNE PERDUE.

Dimanche 4 courant, de onze heures à midi, de la place Louis-le-Grand au pont d'Ainay, rive gauche de la Saône, une canne en bois noir, à pommeau en fer formant une main, a été perdue.

Pour la rendre, s'adresser au concierge, place Louis-le-Grand, 19. Il y aura récompense. (1079)

## HUILE ESSENTIELLE

### DE POIVRE CUBÈBE,

D'Édouard BOUIS, pharmacien à Perpignan.

Cette préparation est la seule à laquelle on puisse ajouter toute confiance pour la guérison prompte et radicale des maladies des voies génito-urinaires (fleurs blanches, gonorrhées, hémorrhagie, etc.).

Seul dépôt chez MM. Revol et C<sup>e</sup>, droguistes, quai d'Orléans, 31. (1534)

## DRAPERIE.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. Perrachon et Cret ont l'honneur de prévenir les personnes qui veulent bien les honorer de leur confiance, que leur magasin est transféré du n° 9 au n° 7 de la rue Saint-Côme. On y trouvera un grand assortiment de nouveautés pour gilets et pantalons dans tous les prix. (1019)

## GUÉRISON

### DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

## DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4624)  
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

**AVIS** On demande un associé bailleur de fonds pour établir un haut-fourneau marchant en sablerie, dans une localité convenable, en Franche-Comté.

On pourrait y réunir l'exploitation de plusieurs brevets d'invention, une fabrique de fourneaux de cuisine et de pièces mécaniques.

Moulin à blanc en pleine activité à vendre ou à amodier.

— On désire avoir un jeune homme licencié en droit pour conduire une étude d'avoué, faire le palais, plaider les affaires sommaires ; et s'il réunit les conditions que l'on exige, on pourra lui remettre l'étude.

S'adresser à M. Dury, rue de la Barre, 8, à Lyon. (1011)

**LIQUEURS.** Une personne qui quitte le commerce, qui connaît parfaitement la distillation, et qui a de très bonnes recettes, désire faire des élèves à qui elle remettra tous ses procédés. — S'adresser rue Perrache, 9, au 1<sup>er</sup>. (1034)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

## DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.  
Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

## POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 30 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5191—7924)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.